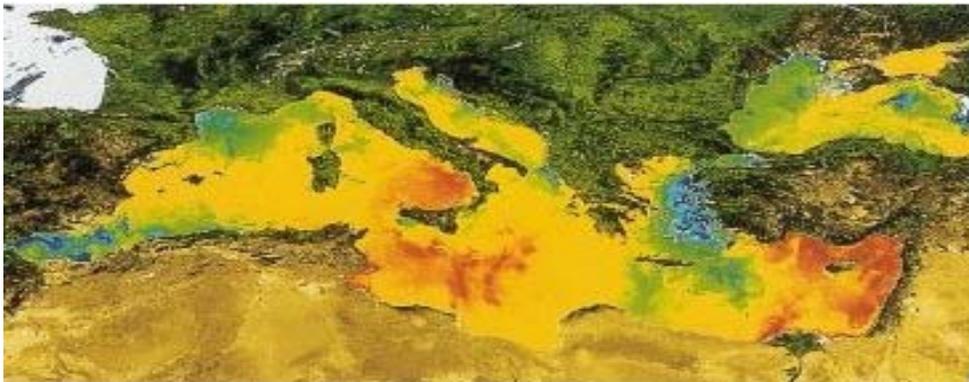




PARTENARIAT EURO-MED

ALGERIE

**Programme Indicatif National
2005-2006**



I. PRESENTATION SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

Le fil conducteur de la programmation 2005-2006 a été la stratégie de la Commission pour la coopération financière (CSP) avec l'Algérie 2002-2006, ainsi que les éléments d'encadrement politique récents, notamment la Nouvelle Politique de Voisinage. Ces priorités ont été croisées avec l'agenda propre de la partie algérienne, les besoins découlant de la mise en œuvre du futur Accord d'association, et les expériences de la coopération passée. Vu que la révision mi-parcours du CSP coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il fut décidé d'exprimer les ajustements du CSP par le biais du programme indicatif national (PIN) 2005-2006 et les anticipations du PIN 2002-2004. Ainsi, l'équilibre entre les éléments de guidance politique du Partenariat/Voisinage et les opérations programmées se trouve reflété de façon cohérente sur l'intégralité de la période 2002-2006. Les éléments récents ont été largement anticipés dans le CSP et de ce fait le document de stratégie actuel couvre toutes les opérations envisagées. De plus, le Programme d'accompagnement de l'Accord d'association (P3A) pourra prendre en charge des éventuelles actions destinées à amorcer la mise en œuvre des Plans d'action dans le cadre de la Nouvelle Politique de Voisinage.

2. ORIENTATIONS DU DOCUMENT DE STRATEGIE ET DU PIN 2002-2004

MEDA s'est mis en œuvre avec difficulté au départ en Algérie, étant donné que le terrorisme avait profondément affecté les structures administratives du pays et que les conditions de sécurité n'étaient pas propices à la mise en œuvre de la coopération. De plus, le processus de réformes économiques a enregistré des retards.

Aujourd'hui, la situation a évolué : l'Algérie a signé l'accord d'association, la coopération est devenue plus performante (le taux des paiements s'est nettement amélioré à la fin 2003 et a atteint 28% des sommes engagées sous MEDA - il n'était qu'à 14% fin 2001 -, ce qui correspond à une situation quasi-normalisée) et a atteint une nouvelle qualité (cf. programmes de troisième génération traitant de la bonne gouvernance, l'état de droit et la société civile opérationnels : programmes Justice, ONG, Média).

Les objectifs de la coopération du CSP sont circonscrits comme suit :

- Appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché en vue d'intégrer l'Algérie dans l'économie mondiale et de faciliter l'adaptation des entreprises algériennes à la future zone de libre échange euro-méditerranéenne.
- Développement des infrastructures économiques, afin d'accroître la participation privée, d'améliorer l'environnement des entreprises productives et de renforcer l'intégration économique avec d'autres pays méditerranéens ainsi qu'avec l'Europe.
- Développement des ressources humaines, en vue de créer les conditions pour une meilleure valorisation des capacités humaines dans la vie productive ainsi que l'amélioration durable des conditions de vie des populations vulnérables.
- Consolidation de l'état de droit et de la bonne gouvernance, dans le but d'appuyer le retour à la paix et à la stabilité interne, et de créer de meilleures conditions pour le développement des affaires, notamment le retour des investisseurs étrangers.

Sur la base d'un budget global indicatif de 150 M€, le programme indicatif national (PIN) 2002-2004 prévoit les axes d'activité suivants :

- Consolidation de l'État de droit : a) appui de la réforme de la justice ; b) réhabilitation des zones sinistrées à la suite d'actes de terrorisme.
- Renforcement des institutions d'économie de marché : a) programme d'accompagnement de l'accord d'association ; b) contribution à la modernisation du ministère des Finances ; et c) appui de la gestion des déchets urbains solides.
- Développement des ressources humaines : a) programme de développement local dans le nord-est du pays ; b) appui de la réforme de l'enseignement élémentaire ; c) soutien de l'enseignement supérieur par l'accès de l'Algérie au programme communautaire TEMPUS.

Pour la période 2002-2004, l'Algérie est éligible à l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH). La société civile en est le bénéficiaire privilégié, facteur de complémentarité avec MEDA (l'assistance passe le plus souvent par des services gouvernementaux).

Le futur P3A pourra notamment prévoir des interventions spécifiques dans les domaines JAI (secteur judiciaire, flux migratoires, nouvelles formes de criminalité) et d'autres qui répondent aux besoins de l'agenda de Doha. Il pourra également prendre en charge des éventuelles actions destinées à amorcer la mise en œuvre des Plans d'action dans le cadre de l'Europe élargie.

3. REVISION A MI-PAROURS

3.1 Préambule

Les documents de stratégie de pays (CSPs) sont conçus comme des instruments de guidance, de gestion et de revue/révision des programmes d'aide communautaire. Ce sont des outils essentiels de gestion pour assurer que l'aide extérieure reflète les priorités et objectifs de la politique communautaire. La finalisation des CSPs 2002-2006 pour la région MED a eu lieu en décembre 2001.

En vue de l'amélioration continue de la qualité de CSPs, le Conseil a adopté en mars 2003 des conclusions sur l'utilisation du cadre commun pour les CSPs. Dans ses conclusions, le Conseil invite la Commission à entreprendre une révision à mi-parcours (MTR) pour chaque CSP conformément aux règles existantes et fixe les orientations majeures pour l'examen des CSPs. Quatre paramètres ont été identifiés comme les points de référence de base pour l'examen, à savoir : (i) nouveaux développements dans le pays, (ii) nouveaux objectifs ou engagements politiques communautaires, (iii) résultats et performance, et (iv) leçons apprises et amélioration potentielle.

En ce qui concerne la région MED, la conclusion générale est qu'il n'y a pas lieu de procéder à une révision approfondie, en raison du contenu plutôt général des CSPs 2002-2006 et de leur adoption récente. Les révisions mineures dans les CSPs se rapportent à des secteurs déjà identifiés correspondant aux nouveaux engagements ou objectifs politiques communautaires (voir infra). Comme le MTR coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il a été décidé d'exprimer les ajustements des CSPs par le biais du PIN 2005-2006 et les anticipations du PIN 2002-2004.

a) Contexte du pays depuis 2001

La situation politique en Algérie n'a pas changé de manière substantielle et l'évolution de la situation économique et sociale n'implique pas de réorientations fondamentales dans la programmation. Au cours des deux dernières années, la situation politique a été marquée par la tenue de deux scrutins : les élections législatives le 30 mai 2002 et des élections municipales le 10 octobre de la même année. Lors des élections législatives et à l'invitation du Gouvernement algérien, une délégation du Parlement européen a effectué une visite en Algérie. Par ailleurs, l'année 2002 a donné lieu à l'adoption, par le Parlement algérien, d'un amendement constitutionnel introduisant le tamazight (la langue berbère) comme langue nationale. Dans l'ensemble, la situation politique est restée stable, malgré quelques remaniements ministériels en 2003. Le prochain enjeu politique majeur pour l'Algérie réside dans les élections présidentielles d'avril 2004. A l'approche des élections, la marge de manœuvre du gouvernement en matière de réformes est limitée d'autant que le climat social reste difficile. Dans ce contexte, les privatisations et l'ouverture du marché à la concurrence internationale progressent lentement.

Par ailleurs, le pays a vécu deux catastrophes naturelles majeures qui ont touché, essentiellement, Alger et les wilayas environnantes : des inondations en novembre 2001 et un tremblement de terre en mai 2003. Ces deux catastrophes ont provoqué des pertes humaines (plus de 3.500 victimes) et des dégâts matériels considérables. Au cours de l'année 2003, les attaques terroristes se sont poursuivies. On enregistre toutefois une importante diminution du nombre de civils victimes d'attaques terroristes et une augmentation du nombre de terroristes tués lors d'affrontements avec les forces armées par rapport à 2002. Depuis 1999, le terrorisme a considérablement reflué et a été confiné dans des zones rurales menaçant dans une moindre mesure la stabilité des institutions de l'état.

La situation économique s'est caractérisée par une reprise de la croissance du PIB, une relative stabilisation macro-économique et une inflation maîtrisée. Le niveau de la dette extérieure a baissé et le niveau des réserves de change est de près de 2 ans. L'impact économique de la guerre en Irak est limité (augmentation du coût du pétrole).

Le taux de chômage reste important (+/- 30%) et le problème de la pauvreté persiste. D'après les dernières estimations, 14% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, soit une hausse de 8% par rapport à 1988. Soixante-dix pourcent des pauvres vivent en milieu rural et le taux d'analphabétisme est le plus élevé pour les femmes rurales (46%).

b) Nouvelles politiques/initiatives UE

Au cours de l'exercice 2002-2003, un certain nombre d'orientations politiques ont été adoptées par la Commission, orientations qui auront un impact important sur nos relations avec les partenaires méditerranéens dans un avenir proche. De manière significative, la communication sur **l'Europe élargie et la nouvelle politique de voisinage** établit un nouveau cadre de relations avec la Méditerranée du Sud. La communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Au cours de la prochaine décennie, l'Union devrait donc s'employer à créer, en partenariat, un espace de prospérité et de bon voisinage - un "cercle d'amis" - caractérisé par des relations étroites et pacifiques fondées sur la coopération. En contrepartie des progrès concrets dans le respect des valeurs communes et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'Union devrait offrir à ses voisins une

perspective de participation au marché intérieur. Elle devrait y associer la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et les capitaux (les quatre libertés). Pour la période allant jusqu'en 2006, les pays de la Méditerranée du Sud seront invités à participer activement aux Programmes de voisinage MEDA en cours d'élaboration, visant au renforcement de l'impact de la coopération transfrontalière avec les pays méditerranéens de l'Union. Le PIN 2005-2006 a été formulé en interface avec cette nouvelle politique. Le Programme d'Appui à la mise en œuvre des Accords d'association (P3A) pourra prendre en charge des éventuelles actions destinées à amorcer la mise en œuvre des Plans d'action dans le cadre de la Nouvelle Politique de Voisinage et appuyer la bonne gouvernance.

Les autres orientations politiques concernent : le sommet de Doha et le commerce, les questions JAI, la promotion d'une meilleure gouvernance, les droits de l'homme et la démocratisation dans la région MED, et les initiatives environnementales convenues au sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Le lancement du nouveau Round de l'OMC - **l'agenda de Doha** - comporte à la fois de nouvelles ouvertures du marché et la définition de règles supplémentaires, soutenues par l'engagement de renforcer l'assistance matérielle vis-à-vis des pays en développement en vue de renforcer leur capacité. L'objectif principal du nouveau round est de soutenir l'intégration des pays en développement dans le système d'échanges mondial d'une manière qui les aidera à combattre la pauvreté. Ce point a déjà largement été pris en compte lors de la programmation en cours 2002-2004 dans le cadre du programme de modernisation et d'assistance aux réformes administratives. La promotion du commerce est largement représentée dans le cadre de la programmation 2005-2006, voir programmes "facilitation du commerce" et "P3A".

Les conclusions du Conseil de Tampere (1999), Santa Maria Da Feira (2000) et Séville (2002) ont défini une politique commune concernant l'intégration des questions **justice et affaires intérieures** dans la politique externe de l'UE. Le plan d'action adopté à Valence (2002), en plus de la déclaration de Barcelone, fournit des orientations supplémentaires pour la coopération renforcée dans la région MED et ce, dans trois secteurs principaux : migration, réforme de l'appareil judiciaire et lutte contre la criminalité. En Algérie, les questions JAI ont déjà été largement prises en compte lors de la programmation 2002-2004 (programme de modernisation de la justice, Programme de réhabilitation des zones sinistrées par le terrorisme) et 2005-2006 (Police II, P3A, Proximité rurale).

Une **meilleure gouvernance, la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme** constituent des objectifs de base dans la politique extérieure de l'UE. En conformité avec les conclusions du rapport PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, la Commission a récemment adopté une communication intitulée "Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens" visant à maximiser l'efficacité des instruments à la disposition de l'UE et de ses partenaires méditerranéens dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La communication définit des orientations de travail en vue de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en coopération avec les partenaires méditerranéens. Elle propose dix recommandations concrètes pour améliorer le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, ainsi que la coopération financière de l'UE sur les questions de droits de l'homme. Leur mise en œuvre sera améliorée par trois niveaux de complémentarité : entre le dialogue politique et l'assistance financière, entre le programme MEDA et l'assistance fournie dans le cadre de l'initiative européenne pour

la démocratie et les droits de l'homme (EIDHR), et finalement entre les dimensions nationales et régionales. Le rapport Banque mondiale 2003 sur la gouvernance dans la région MENA constitue également une référence importante. La programmation 2005-2006 a largement pris en charge ces questions primordiales à travers les programmes de management de l'économie, ONG II, Police II et Proximité rurale.

Un engagement global à la cause du **développement durable** fut réitéré au sommet de Johannesburg, sous forme d'un programme pragmatique et ambitieux avec des objectifs clairs et mesurables démontrant l'importance croissante des **questions environnementales** dans la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (*Millenium Development Goals*). Les secteurs clés pour l'action de l'UE sont l'eau et l'énergie. À Johannesburg, l'UE a lancé deux partenariats, l'un concernant l'eau, l'autre l'énergie. L'initiative européenne de l'eau ("*Water for Life*") coordonne les mécanismes de financement existants avec un accent particulier sur trois paramètres: approvisionnement, hygiène et gestion intégrée des ressources. À l'heure actuelle, le suivi concret concernant les pays méditerranéens se déroule dans le cadre de l'instrument de financement existant (c'est-à-dire MEDA) mais d'autres développements, y compris l'aide aux bassins transfrontaliers en Afrique, devraient être suivis de près dans un avenir proche. La programmation 2005-2006 prévoit plusieurs opérations dans les domaines de l'environnement, plus particulièrement les programmes Proximité rurale et Eau.

Il ressort de ce qui précède, que ces nouvelles initiatives ont été intégrés dans les programmations du CSP en cours et que ces domaines sont couverts par la réponse stratégique du CSP 2002-2006. Ils sont en conséquence à considérer comme mineurs par rapport au MTR.

c) **Résultats**

Comme mentionné dans la partie préliminaire, MEDA s'est mis en œuvre avec difficulté au départ en Algérie.

Aujourd'hui, la situation a évolué :

- Une coopération devenue performante: Le taux de paiements s'est nettement amélioré à la fin 2003 et a atteint 28% des sommes engagées sous MEDA (il n'était qu'à 14% fin 2001), ce qui correspond à une situation nettement améliorée. Ce rattrapage a été atteint malgré l'absence, dans les dernières années d'opérations d'ajustement sectoriel à déboursement rapide. Après le démarrage effectif, les programmes avancent raisonnablement bien.
- Une coopération de qualité: Jusqu'à présent, les autorités algériennes ont été plutôt ouvertes et réceptives dans le cadre de la coopération MEDA (programmes Justice, ONG, Média, etc.). Il en est de même pour l'exercice de programmation 2005-06 en cours (programmes ONG II et Management de l'économie notamment). Les secteurs de coopération dégagés se croisent avec les priorités du CSP, ainsi que les éléments d'encadrement récents.

d) **Leçons**

Le contexte spécifique de l'Algérie, les enseignements tirés du passé et les besoins exprimés par les autorités algériennes ont des répercussions sur la programmation 2005-2006, en

particulier sur le dimensionnement approprié des opérations (par rapport à la capacité d'absorption spécifique) :

- Les programmes de troisième génération (type ONG) sont généralement de taille modeste. Ils constituent toutefois des prolongements de programmes existants, ce qui facilite leur instruction.
- Le surdimensionnement des trois programmes de mise à niveau dans le passé explique en partie les problèmes de démarrage de MEDA en Algérie. Cet état des choses a été confirmé en réunion de coordination locale du 09.12.03 avec les Etats Membres et il a été estimé que le dimensionnement des programmes du présent PIN était "efficace et réaliste". L'erreur du passé avait, par ailleurs, déjà été corrigée par le PIN 2002-2004.
- L'aide budgétaire (appui à la réforme macro-économique ou sectorielle) n'est pas adaptée dans le contexte actuel.
- Les opérations répondant aux besoins exprimés par les partenaires algériens et confirmés par la programmation (AT, formation, jumelage, études/enquêtes, investissements légers, petit matériel diagnostic, etc.) imposent un dimensionnement réaliste (capacités d'exécution et d'absorption).

4. PROGRES DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

L'Accord d'association avec l'Algérie, signé en avril 2002, est au stade de la ratification. Il peut être considéré comme le meilleur instrument pour faire progresser les relations entre l'Algérie et l'Union européenne.

5. PRIORITES DU PIN 2005-2006

Le montant total pour cet exercice de programmation s'élève à 106 M€. Le PIN 2005-2006 complète le PIN antérieur. Le fil conducteur de la programmation a été le CSP 2002-2006, ainsi que les éléments d'encadrement politique récents : communication sur la nouvelle politique de voisinage, rapport PNUD 2002 développement humain dans le monde arabe (qui ne trouve toutefois pas l'assentiment de tous les pays arabes), rapport Banque mondiale 2003 gouvernance MENA, communication "Droits de l'homme et démocratie" dans les pays MEDA, flux migratoires et autres questions JAI, prévention des conflits (UNSCR 1373) et retombées 11 septembre (dialogue des cultures et civilisations), agenda "Doha" et "Johannesburg" et bien sûr, l'appui aux réformes dans les secteurs concernés par la mise en œuvre du futur accord d'association, y compris les aspects relatifs à la bonne gouvernance. Ces sujets ont été largement anticipés dans le CSP et de ce fait le document de stratégie actuel couvre toutes les opérations envisagées.

La communication "*Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens*" propose des mesures pratiques visant à faciliter une intégration plus profonde et plus opérationnelle des questions droits de l'homme et démocratie à tous les niveaux lors du dialogue politique avec les partenaires MEDA. Les mesures proposées comprennent le développement de plans d'action nationaux et régionaux sur les droits de l'homme et la démocratie avec les partenaires MEDA disposés à s'engager dans cet exercice. Aux termes de la communication (recommandation 7), une allocation est envisagée pour les pays qui adoptent les plans nationaux d'action en 2004. Ces attributions permettront aux partenaires qui progressent dans ce travail de bénéficier de fonds supplémentaires, non nécessairement liées à des projets droits de l'homme et démocratie. Cette facilité

supplémentaire sera attribuée en 2005, dans le cadre de la révision de l'exercice de programmation 2006.

L'exercice de programmation 2005-2006 tient également compte des priorités identifiées lors de la définition du cadre et des modalités de la révision à mi-parcours des CSPs. Pour mémoire, il apparut lors de la présentation du CSP que les révisions à considérer étaient d'ordre mineur, ceci en raison du caractère relativement récent du CSP 2002-2006 adopté en décembre 2001 et du contenu général des orientations définies. Vu que la révision à mi-parcours coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il fut décidé *d'exprimer les ajustements des CSP par le biais du PIN 2005-2006 et les anticipations du PIN 2002-2004*. Les priorités identifiées lors de la définition de l'exercice de révision à mi-parcours du CSP sont donc reflétées dans les PINs.

La programmation 2005-2006 a croisé les priorités du CSP 2002-2006, ainsi que les éléments d'encadrement politique récents avec l'agenda de la partie algérienne et les expériences de la coopération passée.

5.1 Volet : Réformes économiques

Gouvernance, Institutions de l'économie de marché, Agenda de Doha

Deux projets ont été regroupés sous le chapeau d'un seul programme destiné à contribuer à la modernisation administrative au seuil de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association, le premier visant à renforcer le poids de l'information économique dans le processus décisionnel à moyen terme, le deuxième visant plus particulièrement à renforcer les capacités du Ministère du Commerce en vue de ses tâches futures.

a) Modernisation administrative (35 M€)

- Management de l'économie (20 M€) : primature/Commissariat du Plan : doter l'Algérie d'une cellule de prospective destinée à alimenter les centres de décision et à appuyer ainsi le gouvernement à formuler des politiques stratégiques et sectorielles à moyen terme.
- Facilitation du commerce (5 M€) : appui au Ministère du Commerce dans les domaines de la concurrence : contrôle économique et protection des consommateurs, surveillance du marché, alignement aux normes européennes, services de qualité.

b) Programme d'accompagnement de l'accord d'association (P3A) (10 M€)

Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme de modernisation administrative et vise plus particulièrement à apporter des expertises et moyens connexes pour (i) aider à rapprocher le cadre législatif et réglementaire algérien avec celui de l'UE et renforcer le cadre institutionnel pour l'application effective de cette législation, (ii) appuyer la mise en œuvre de l'ensemble de l'Accord d'association et (iii) appuyer la conclusion et mise en œuvre d'accords de libre échange régionaux avec d'autres pays méditerranéens.

5.2 Volet : Etat de droit

Gouvernance, Migration, Droits humains

a) Ong II (10 M€)

Prolonger Ong I, ajouter la pérennité (affirmer la croissance du rôle du mouvement associatif), accent particulier de la promotion du dialogue et du rapprochement entre civilisations et peuples entre les deux rives de la Méditerranée.

b) Police II (10 M€)

Prolonger et compléter Police I en cohérence avec le programme justice (certitude de la preuve pénale, science criminalistique, culture professionnelle, etc.) et aide à la gestion des flux migratoires dans le respect des droits humains (formation police frontières, échange jurisprudence, interconnexions et petit matériel diagnostic, prévenir et lutter contre la migration illégale par un échange d'information incluant le suivi des mouvements migratoires et les mesures concrètes de dissuasion).

c) Proximité rurale (11 M€)

Appui au Ministère du développement rural et programme en zone(s) de migration primaire avec un taux de chômage élevé et dans un écosystème fragile. Amélioration des conditions de vie et stabilisation des populations. La création d'activités économiques viables est visée. Energies renouvelables, eau, lutte contre l'érosion.

5.3 Volet : Infrastructures économiques

Environnement, Agenda Johannesburg

a) Programme infrastructures économiques

- Transport (20 M€) : appui à la libéralisation et à la réforme du secteur des transports: réorganisation du système portuaire, sécurité maritime, rationalisation et ouverture à la concurrence des activités portuaires ; mise en valeur du réseau ferroviaire et urbain ; libéralisation de l'activité aéroportuaire.
- Eau (20 M€) : actualisation de l'inventaire de la ressource ; appui à la réforme de la gestion de l'offre et la demande ; appui à la gestion intégrée d'un bassin hydrographique.

5.4. Volet : Valorisation des ressources humaines

Dans le cadre de la révision de la programmation 2006 (effectuée début 2005), le montant alloué au programme TEMPUS sera fixé en tenant compte des indicateurs de performance du programme en Algérie et des disponibilités budgétaires.

6. FEMIP (BEI)

Dans le cadre du processus de Barcelone, la BEI a renforcé son partenariat financier avec les partenaires méditerranéens grâce à la création d'un instrument particulier : la facilité euro-med d'investissement et de partenariat (FEMIP - octobre 2002). Fin 2003, il fut décidé de renforcer le FEMIP par l'ajout de nouveaux instruments financiers et la modification de certaines questions organisationnelles, en vue d'augmenter les activités destinées au secteur privé et à la coopération avec les pays partenaires.

Il est prévu que sous FEMIP le volume annuel des prêts de la BEI augmente progressivement de 1,4 à 2 milliards. Ces ressources sont destinées à soutenir une activité plus large, et en priorité, le développement du secteur privé. Sont également de première importance les projets dans le domaine de l'environnement, du capital humain ainsi que ceux présentant un intérêt commun à l'Union et aux partenaires méditerranéens, ou renforçant la coopération "Sud-Sud". Le financement sur ressources propres sera complété, en amont et en aval, par des ressources budgétaires communautaires pour l'assistance technique. Ces ressources aideront à la préparation et à la mise en œuvre des projets d'investissement. En outre, la BEI continuera de faire un usage considérable des ressources de capital à risques pour le développement du secteur privé.

Parmi les priorités retenues, la BEI et la Commission ont conjointement fixé les objectifs suivants :

- La réduction de l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement.
- L'alignement des normes environnementales avec les accords internationaux et les traités (directives européennes, Kyoto, etc.).

II. PRESENTATION DES PROJETS

1. MODERNISATION ADMINISTRATIVE

Deux projets ont été regroupés sous le chapeau d'un seul programme destiné à contribuer à la modernisation administrative au seuil de l'entrée en vigueur de l'accord d'association, le premier visant à renforcer le poids de l'information économique dans le processus de décision en matière de définition des politiques, le deuxième visant plus particulièrement à renforcer les capacités des structures du Ministère du Commerce dans leur adaptation au processus de libéralisation économique et des échanges commerciaux dans lequel s'est engagé le gouvernement algérien.

1.1 Management de l'économie

a) Contexte et justification

Les enjeux économiques et de société auxquels l'Algérie se trouve confrontée sont typiques d'une société en mutation profonde. Dans cette situation, des tensions considérables opposent la formulation des politiques à court et à moyen/long terme : les réformes politiques, économiques et sociales nécessitent une vision de moyenne et longue échéance, alors que des problèmes pressants (chômage, logement, etc.) détournent l'attention des décideurs politiques ; la *prospective* est l'outil par excellence de conception et de formulation des compromis les plus fructueux possibles entre les objectifs de moyen/long et court terme. Sensibiliser les décideurs et les acteurs économiques, identifier les leviers de changement, contribuer à situer les choix d'aujourd'hui dans la perspective des futurs possibles est une mission vaste et politiquement inscrite dans la durée.

Les changements du contexte économique et institutionnel algérien (rôle régulateur de l'état, opérateurs nombreux dans l'activité économique) et le souci d'assurer une bonne gouvernance induisent un changement important dans la nature même des outils d'aide à la prise de décision mais, également, dans la structure des systèmes de collecte de données statistiques. D'outils d'analyse tournés vers la gestion directe, il s'agit d'évoluer vers des outils capables de mesurer les impacts de politiques macro-économiques, sectorielles ou régionales. De même,

les systèmes de collecte des données statistiques doivent couvrir des champs nouveaux et s'adapter pour recueillir des données d'organismes de plus en plus nombreux et qui ne sont pas, eux-mêmes, regroupés au sein de grandes entités. Tout comme les *structures chargées de l'analyse* et des études doivent être capables de transmettre aux cercles de décision et d'influence l'information économique à même de permettre une prise de décision pertinente.

Les derniers diagnostics du système de statistiques national font ressortir des insuffisances, notamment au sein des départements sectoriels en matière de collecte de données statistiques. Ces insuffisances se situent au niveau de la couverture du recueil des données, mais également au niveau de l'inadéquation des données recueillies par rapport aux besoins d'analyse ainsi que de la capacité à répondre à des besoins ponctuels pour les nécessités d'analyses conjoncturelles. Les diagnostics font, également, apparaître des limites dans les capacités d'utilisation des *données statistiques* par les services études des départements sectoriels mais, également, des structures centrales d'analyse et de prospective. Ces limites se rencontrent principalement dans l'aptitude à développer des *modèles et outils d'analyse* qui répondent aux exigences en matière de prises de décision ayant un impact économique ou autre direct.

b) Objectif

Le programme a pour objectif de renforcer le poids de l'information économique dans le processus de décision en matière de définition des politiques macro-économiques, sectorielles et régionales.

Il contribuera ainsi à renforcer le processus de décision et facilitera la mise en œuvre des réformes structurelles, dans le contexte notamment du futur accord d'association, tout en permettant de prendre en considération les aspects conjoncturels.

Le système de collecte, d'analyse et de modélisation des données de statistiques économiques tant au niveau de la consolidation centrale que des secteurs sera développé.

c) Résultats attendus

Les résultats attendus comprennent :

- Une amélioration dans la fiabilité et la pertinence des informations économiques produites.
- Une prise en compte accrue par les cercles de décisions et d'influence de l'information économique.
- Un renforcement des capacités de formation et de divulgation en matière d'analyse et d'études économiques.

d) Indicateurs de performance

Les indicateurs à développer couvriront des domaines tels que :

- La production de statistiques (pertinence des données recueillies, fiabilité des données, capacité de réponses ponctuelles, etc.).
- La capacité d'analyse des données et de modélisation (mise en place de modèles sectoriels et d'outils d'analyse et de simulation, prise en compte des considérants économiques dans le processus de décision, etc.).

- L'adaptation des formations (introduction de nouveaux enseignements, nombre d'instituts d'enseignement rénovant leur cursus, nombre d'étudiants bénéficiant des nouveaux enseignements, etc.).
- La pertinence de l'information économique produite (informations utilisées dans l'élaboration de politiques et le processus de décision).
- La divulgation d'information économique (presse, télévision, revues spécialisées, publications et notes émanant de structures spécialisées).

e) Description succincte du programme

L'intervention communautaire se concentrera sur :

- L'adaptation des structures de collecte de *données statistiques* au niveau sectoriel afin de développer des capacités de collecte tenant compte des évolutions liées à la libéralisation des activités économiques (multiplication des acteurs, non "reporting" systématique, fiabilité des données) et de mettre en place des facilités de réponse à des demandes ponctuelles non répétitives.
- Le renforcement des capacités d'enquête et recensement, de standardisation des données statistiques et de recoupement des sources de données notamment en matière de recensement économique et d'enquêtes sur les salaires et les secteurs du BTP et des services.
- Le développement de modèles et d'outils d'analyse en fonction des besoins sectoriels permettant l'utilisation et la valorisation de données existantes.
- La mise aux standards internationaux des comptes nationaux et l'élaboration des comptes et tableaux économiques, par exemple selon la norme SCN93.
- Le développement des activités de suivi de la conjoncture par le renforcement des techniques d'analyse et de prévision et la construction d'indicateurs de conjoncture.
- La mise en cohérence des données relatives aux opérations financières avec les comptes nationaux.
- Le renforcement des structures d'études des différents départements sectoriels et centraux en matière de modélisation, de développement d'outils d'analyse et de simulation et, de prospective.
- Le programme pourra ainsi contribuer à l'accélération des réformes, notamment dans les secteurs énergie et transports. Pour le secteur énergie, la réforme du secteur de l'électricité revêt une importance particulière, de même que la promotion d'une gestion plus efficace de la demande énergétique et l'harmonisation des règles et standards avec ceux de l'Union européenne. Pour le secteur des transports, les réformes devront également couvrir tous les modes de transport de même que l'harmonisation des standards et les mesures relatives à la sécurité et la sûreté.
- Le développement des *capacités de communication* des principaux organismes producteurs d'analyses et d'études économiques.
- Le renforcement de la dissémination et des circuits de circulation de l'information économique au sein des départements ministériels.
- La facilitation de l'accès à l'information économique des cercles d'influence tels que les partenaires sociaux et les médias.
- La création d'"événements médiatiques" autour de la publication périodique de certaines informations économiques.
- La rénovation des *cursus universitaires* en matière de modélisation et d'analyse économique.

- L'encouragement de projets de recherche directement liés aux besoins des structures d'études des départements sectoriels et centraux.
- Le renforcement des liens entre les instituts universitaires, les centres de recherche et organes et départements directement impliqués dans les processus de décision.
- Le renforcement de la publication de l'information économique.
- La formation de journalistes spécialisés sur les aspects relevant de l'économie en général.

Des partenariats avec des nouveaux Etats membres, comme par exemple la Hongrie ou la Tchéquie, pourront être envisagés.

f) Institution bénéficiaire

Le Commissariat à la Planification sous l'égide du Premier Ministre. Assistance technique, formation, enquêtes, équipement.

g) Institutions impliquées

Les structures d'études et de collecte des données des différents Ministères (finances, commerce, etc.), le Ministère de la Santé, l'Office National des Statistiques, l'Institut National de Stratégie Globale, le Conseil National Economique et Social, la Banque d'Algérie, l'Institut National de Planification et de Statistiques, les Facultés d'économie des principales universités, les Centres de recherche associés, les Médias, les Revues spécialisées.

h) Budget indicatif

20 M€.

1.2. Facilitation du commerce

a) Contexte et justification

Le Gouvernement algérien s'est engagé dans un processus de libéralisation économique et commerciale qui a abouti à la signature de l'accord d'association en avril 2002 et à la demande d'adhésion à l'OMC qui se trouve dans sa phase finale. La conclusion de ce processus de libéralisation devrait permettre l'intégration de l'économie algérienne dans la ZLE avec l'UE et à terme dans l'économie mondiale.

Dans ce contexte, l'administration chargée du commerce se trouve confrontée à mettre en application, dans un avenir proche, l'accord d'association et les différents accords découlant de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. Elle a également à formuler et appliquer les réformes et les mesures complémentaires qui en découlent, notamment en matière de surveillance du *marché* (dysfonctionnements), de *qualité*, de lutte contre les fraudes (*contrôle économique*), de protection et de *sécurité des consommateurs*.

Aujourd'hui, le Ministère du commerce exprime le besoin de voir ses capacités renforcées pour lui permettre de préparer la mise en œuvre de l'accord d'association, de remplir les obligations découlant de la future adhésion à l'OMC, de faire face aux dysfonctionnements du marché observés tels que la prolifération des activités informelles et la contrefaçon, de promouvoir la qualité des produits et d'assurer la protection et la sécurité des consommateurs.

b) Objectif

Le programme a pour objectif de renforcer les capacités des structures du Ministère du commerce dans leur adaptation au processus de libéralisation économique et des échanges commerciaux dans lequel s'est engagé le gouvernement algérien.

Il renforcera le contrôle économique, la protection des consommateurs et la qualité des produits et permettra de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché.

Le programme contribuera, ainsi, à faciliter le processus de libéralisation de l'économie algérienne et à accroître l'intégration de l'économie algérienne dans l'économie mondiale.

c) Résultats attendus

Les résultats attendus pourront comprendre :

- Un renforcement des capacités de mise en œuvre des accords commerciaux passés dans un cadre régional ou multilatéral.
- La consolidation des structures de contrôle et de surveillance du marché.
- L'amélioration de la protection et de la sécurité des consommateurs.
- L'accroissement de la qualité des produits disponibles en Algérie.

d) Indicateurs de performance

Les indicateurs à développer couvriront des domaines tels que :

- Les capacités d'anticipation du Ministère dans la mise en œuvre d'accords commerciaux (capacité de négociation, adaptation des structures, identification des réformes à mettre en œuvre, etc.).
- L'efficacité du contrôle et de la surveillance (taux de couverture géographique, qualité des contrôles "nombre de points de contrôle", capacités des laboratoires, etc.).
- La protection effective des consommateurs (voies de recours, associations de consommateurs, mise en place des structures de saisine, etc.).
- La qualité des produits (structures de promotion de la qualité, produits exportés, etc.).

e) Description succincte du programme

L'intervention communautaire se concentrera sur :

- *Le renforcement des structures du Ministère du commerce* afin de lui permettre de participer effectivement dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux et multilatéraux.
- L'amélioration des capacités de négociation du Ministère du commerce dans le cadre d'accords commerciaux.
- Le développement des capacités du Ministère du commerce à formuler et mettre en œuvre les politiques de réformes en matière de commerce et à définir et mettre en place les mesures complémentaires nécessaires.
- La définition et la mise en place d'un *système de planification et de gestion des opérations de contrôle*.

- Le renforcement du système de lutte contre la contre façon et le dumping.
- La modernisation des techniques d'investigation et l'appui à la création d'un centre de formation, de perfectionnement et de spécialisation des personnels de contrôle.
- Le renforcement du potentiel de contrôle analytique en laboratoire notamment des champs d'analyses et d'essais dans les domaines du textile, du cuir, des plastiques, des appareils ménagers, des matériaux de construction, de la recherche des aflatoxines, des OGM, des métaux lourds et des résidus de pesticide, etc.
- La conception et la mise en place d'un système de prévention des risques sanitaires liés à la santé des consommateurs.
- Le renforcement des organes d'application de la législation sur la concurrence pour sa mise en œuvre effective.
- Le renforcement des voies de recours notamment par l'encouragement à la création d'associations de consommateurs.
- L'amélioration des systèmes d'étiquetage et de traçabilité.
- La médiatisation de thèmes relatifs à la protection des consommateurs.
- La mise en place d'un système d'appui au *renforcement de la qualité*.
- Un appui le CACQE (Centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage) dans son accréditation en organe certificateur reconnu.
- Le renforcement du dispositif d'encouragement des exportations pour permettre aux produits algériens de satisfaire aux exigences de qualité de marchés extérieurs notamment européens.

f) Institution bénéficiaire

Le Ministère du commerce et ses structures, les laboratoires de contrôle, le CACQE et le Conseil national de la concurrence. Assistance technique, formation, équipement, études.

b) Budget indicatif

5 M€.

2. P3A (PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCORD D'ASSOCIATION)

2.1 Contexte et justification

Outre le démantèlement tarifaire et l'élimination des restrictions aux échanges de biens, l'Algérie a, dans le cadre de l'Accord d'association, pris des engagements ou adopté des principes dans le commerce des services et les domaines liés aux échanges, notamment les règlements liés aux transactions courantes, à l'investissement direct, au droit d'établissement, à la concurrence, au droit de la propriété, aux marchés publics et aux normes et à la certification. L'Algérie n'a pas pris, dans le cadre de l'Accord d'association, d'engagements ni adopté des principes ou règlements dans le domaine des aides publiques. Toutefois, une action d'échange d'informations sur la politique d'aides d'état, sa mise en œuvre et sur les procédures de notification peuvent être prises en charge par ce programme.

L'ensemble de ces dispositions nécessite une mise à niveau du cadre législatif et réglementaire et le renforcement des institutions chargées de le mettre en œuvre ainsi que des capacités pour le pilotage stratégique du processus de réformes.

En plus, l'Accord d'association prévoit un renforcement de la coopération économique dans un grand nombre de domaines.

Le nouveau cycle de libéralisation du commerce international enclenché par la conférence de Doha en 2001 demande un suivi spécifique afin de faciliter l'intégration du pays dans les marchés mondiaux. Une assistance technique liée au commerce pourra appuyer ce processus.

Le nouveau concept de la Nouvelle Politique de Voisinage prévoit la possibilité d'une intégration des pays voisins dans le marché unique selon la formule "tout sauf les institutions". La perspective d'une participation aux quatre libertés - libre circulation des biens, services, capitaux et ultérieurement des personnes - demandera des efforts importants de l'Algérie afin de créer des conditions législatives et institutionnelles nécessaires.

Le présent programme vise à appuyer l'Algérie pour remplir ses engagements dans cet ensemble d'accords d'intégration internationale, concrétiser les perspectives stratégiques et potentialités qu'ils offrent, accompagner sa politique d'ouverture et ses efforts d'intégration Sud-Sud au niveau sous-régional.

La mise à niveau des cadres législatifs et institutionnels fait partie du programme d'action adopté par la Conférence de Valence des Ministres euro méditerranéens des affaires étrangères en 2002. Le programme est conforme avec la Communication concernant le partenariat euro méditerranéen et le marché unique.

2.2 Objectif

L'objectif général est de favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'Union européenne et l'Algérie à travers l'Accord d'association, en facilitant l'adaptation de l'économie du pays bénéficiaire aux dispositions de cet accord, qui prévoit notamment l'établissement d'une zone de libre échange entre les deux parties, la reconnaissance du droit d'établissement et la libéralisation des services, l'adoption de règles nécessaires à la protection de la concurrence, de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale ainsi que la promotion des règles techniques et des normes européennes.

Par ailleurs, des activités d'appoint peuvent être envisagées afin d'intensifier la coopération et de rapprocher les parties dans tous les secteurs évoqués dans l'Accord d'association, dont notamment : coopération culturelle, coopération sociale, éducation et formation, coopération scientifique et technologique, environnement, industrie, promotion et protection des investissements, rapprochement des législations, agriculture et pêche, transports, télécommunications et technologies de l'information, énergie, tourisme, coopération douanière, coopération statistique, blanchiment de l'argent, lutte contre la drogue.

Le programme a pour objectif spécifique d'appuyer l'Administration algérienne et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'association en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs définis par cet accord.

2.3 Résultats attendus

Le programme interviendra selon une approche déterminée par la demande. Les besoins seront spécifiés au fur et à mesure. Les résultats pourront notamment concerner les domaines suivants :

- Cadre juridique et réglementaire du commerce ; coopération douanière ; mise en œuvre des règles d'origine nécessaires pour le cumul pan-euroméditerranéen.
- Préparation à une libéralisation des capitaux telle que définie dans l'Accord d'association.
- Appui à la libéralisation des services.
- Mise à niveau des règlements du marché intérieur, notamment de la législation sur la concurrence, les aides publiques, les normes industrielles, la protection des consommateurs, la propriété industrielle et intellectuelle, le droit d'établissement et d'investissement.
- Animation des coopérations économiques prévues dans l'Accord d'association
- Mise en œuvre de la coopération dans le domaine de la justice et la sécurité ; dialogue sur la migration ; lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme ; mise en œuvre de la loi sur le terrorisme ; lutte contre la drogue et la criminalité organisée.
- Renforcement des capacités stratégiques, notamment par rapport au système des statistiques et à un appui au développement d'analyses et de politiques sectorielles.
- Le programme pourra ainsi contribuer à l'accélération des réformes, notamment dans les secteurs énergie et transports. Pour le secteur énergie, la réforme du secteur de l'électricité revêt une importance particulière, de même que la promotion d'une gestion plus efficace de la demande énergétique et l'harmonisation des règles et standards avec ceux de l'Union européenne. Pour le secteur des transports, les réformes devront également couvrir tous les modes de transport de même que l'harmonisation des standards et les mesures relatives à la sécurité et la sûreté.

Les types d'activités suivantes pourront être financés :

- Expertise à court terme et (ou) à moyen terme.
- Echange de fonctionnaires.
- Jumelage d'administrations publiques.
- Etudes.
- Participation à des réunions techniques.
- Formation (ateliers, séminaires).
- Information/diffusion.
- Equipement.
- Etc.

Critères d'éligibilité des actions à financer :

- Lien direct avec la mise en œuvre de l'accord d'association.
- Cohérence des actions avec d'autres activités/actions en cours ou prévues dans le cadre d'autres projets de coopération.
- Conformité avec les orientations dégagées par les instances de concertation euro-méditerranéennes.

2.4 Indicateurs de performance

Pour chaque domaine identifié : achèvement d'études ; adoption de nouvelles lois ou réglementations ; effectivité des lois/réglementations ; adhésion aux conventions internationales et adoption de normes respectives.

2.5 Description succincte du programme

Le programme s'adressera au secteur public. Les bénéficiaires seront les Ministères et organismes publics concernés par la mise en œuvre de l'Accord d'association. Le coordonnateur sera le Ministère des Affaires étrangères.

Le programme s'adressera au secteur public. Le but du programme est de mettre à la disposition du gouvernement un "Fonds Opérationnel" à utiliser d'une façon flexible et simple afin de tirer des ressources pour assister le gouvernement dans la mise en œuvre de l'Accord d'association. Le dispositif devra être suffisamment souple pour assurer une mobilisation rapide de l'expertise de qualité. L'appui consistera en de l'assistance technique à court et moyen terme, des études, des jumelages d'administrations publiques, des formations, la participation aux séminaires, l'organisation de conférences, de l'équipement.

Un fonds d'étude sera créé à l'intérieur de ce programme qui pourra fournir de l'expertise dans les domaines pertinents pour la mise en œuvre des accords et pour le développement de stratégies sectorielles.

Le programme sera mise en œuvre en étroite coordination avec les programmes régionaux.

2.6 Institution bénéficiaire

A titre d'exemple, les bénéficiaires clés sont les Ministères des Finances (douanes, etc.), Industrie, Commerce, Agriculture, Développement économique, etc.

2.7 Institutions impliquées

Les bénéficiaires occasionnels du programme feront transiter leurs demandes à travers l'administration d'accueil.

2.8 Conditions spécifiques

Poursuite de la politique d'ouverture vers l'extérieur et de rapprochement à l'UE.

2.9 Budget indicatif

10 M€.

3. ONG II

3.1 Contexte et justification

Le mouvement associatif en Algérie, d'émergence récente (à partir de 1987 et surtout de 1990), connaît globalement trois types de difficultés liées.

a) Insuffisances structurelles, organisationnelles et "managériales"

Outre la jeunesse de l'expérience, ces difficultés et insuffisances s'expliquent fondamentalement par l'absence de politique de formation en direction des membres et notamment des cadres du mouvement associatif. Ce déficit en formation appropriée est à l'origine de l'instabilité chronique qui caractérise la vie de la majorité des associations, de l'irrégularité de leurs activités - une activité en "dents de scie" -, de l'excès de "volontarisme" des associatifs et du peu d'efficacité de leurs actions en dépit d'une dépense d'énergie souvent très importante.

Rares, en effet, sont les associations dont les missions et objectifs sont clairement établis et dont les activités obéissent à une vision globale, à des démarches cohérentes et à une gestion qui intègre "le penser projet" et l'évaluation.

En outre, le fait que certaines associations, relativement nombreuses, soient conçues par leurs initiateurs et promoteurs comme des espaces où dominant et se mettent en œuvre, parfois et de manière presque exclusive, des stratégies individuelles ou de groupes, handicapent souvent les échanges inter-associatifs au niveau national, la mise en relation, les coordinations et les synergies.

Pour pallier ces insuffisances, il est nécessaire d'initier des actions de formation notamment à l'élaboration et au montage de projets, de développement des échanges inter-associatifs au niveau national et international et d'encouragement à l'émergence et à la dynamisation de réseaux.

b) Limites liées au contexte et à une connaissance approximative du fait associatif

Les associations qui ont vu le jour depuis les événements d'octobre 1988 (près de 66.000 au niveau national) ont des centres d'intérêts aussi multiples que les populations qu'elles mobilisent et qu'elles ciblent. Tous les domaines sont ainsi investis (social, culturel, religieux, citoyenneté, environnement, développement, etc.).

Néanmoins et à la lumière de l'expérience de plus d'une décennie, il y a lieu non seulement d'actualiser les données sur cette nouvelle réalité que constitue le fait associatif mais aussi de s'interroger sur sa durabilité et son impact dans la société. Après l'engouement des débuts, n'assiste-t-on pas à un reflux ou à un "tassement" peut-être annonciateur de démarcations lentes mais sûres qui permettront l'affirmation d'un véritable mouvement associatif qui soit l'expression d'une émergence réelle de la "société civile moderne" ?

En outre, le cadre réglementaire et légal dans lequel agissent les associations, mériterait, après plus de dix années de pratique, d'être réinterrogé, analysé et évalué.

c) Des ressources rares et des moyens dérisoires

Toutes les associations, à l'exception d'une très faible proportion, souffrent de la rareté des ressources financières, notamment, et de la faiblesse des moyens. Conjuguée à d'autres facteurs, la quasi-absence de ressources est un véritable handicap à l'essor des associations et à la réalisation de leurs projets. Il faut souligner, étant donné le contexte algérien et, au vu de la réalité actuelle du mouvement associatif, que la "recherche de ressources" est très rarement intégrée dans les activités des associations. Ces ressources lorsqu'elles sont disponibles proviennent :

- Des subventions accordées par l'état ou les collectivités locales. Ces subventions sont, en règle générale, attribuées aux associations qui ont une capacité de gestion avérée.
- Des financements extérieurs d'institutions internationales ou régionales à l'image du programme *ONG I de la CE* (1^{er} programme du genre et de cette importance en Algérie et qui a été d'un grand apport pour le mouvement associatif à travers les ONG ayant bénéficié de financement pour leur projet).
- Des contributions financières ou matérielles privées. Ces aides, très limitées, sont généralement accordées aux associations qui agissent surtout dans le domaine caritatif et/ou religieux.

Dans le contexte spécifique du programme ONG I en cours, les capacités de fonctionnement des seules associations prises en compte pour le financement seront améliorées dans les domaines de la préparation et de l'exécution des projets. Avec les deux panels, celles-ci représentent environ 80 associations qui bénéficieront d'actions de formation ainsi que d'un accompagnement pour leur renforcement organisationnel et de leurs capacités à gérer des projets. Au regard des besoins considérables dont la prise en charge conditionne une authentique émergence de la société civile, un tel appui mérite d'être poursuivi.

Par ailleurs, il n'existe que très peu d'associations de type intermédiaire (fédération, union par centre d'intérêt ou par région). Le mouvement privilégie les formes d'échange par réseau plutôt que par organisation pyramidale. En fait le mouvement se trouve en phase de consolidation. En corollaire, parmi les résultats visés par le programme en cours, la dynamisation des associations intermédiaires et des réseaux vise à démultiplier les efforts engagés.

Les faiblesses internes des associations, leur manque de coordination ainsi que les limitations légales qui accompagnent le processus, font que leur consolidation ne peut être conçue que comme le résultat d'un effort à moyen terme. La poursuite de l'appui communautaire au-delà du cadre temporel assigné au programme ONG I permettrait de mettre en adéquation le délai nécessaire à la montée en cadence de la dynamique impulsée (et donc augmenter les chances d'obtention des résultats visés), avec l'allocation de ressources sur un cycle correspondant.

Le Programme ONG II est une opportunité pour aider par l'information et la formation, à faire en sorte que l'activité "recherche de ressources" tant au niveau national qu'international, soit pleinement intégrée dans les préoccupations des associations et se traduise en terme d'actions à engager en direction de bailleurs de fonds potentiels.

Sur la base, donc, de l'expérience accumulée, des enseignements tirés et des nouvelles exigences (*dialogue des cultures*), le programme ONG II se propose non seulement de continuer l'action entamée par le Programme ONG I, mais aussi et surtout de la prolonger et de l'enrichir d'une dimension nouvelle, celle des échanges euro-algériens entre jeunes pour le développement du dialogue des cultures entre les deux rives.

Ainsi donc le Programme ONG II devrait :

- Accompagner et appuyer les associations retenues dans le cadre du programme ONG I pour assurer la viabilité/durabilité de leur projet actuellement en phase de mise en œuvre (84 projets).

- Former des animateurs d'associations (une centaine) à la conception et au montage de projets ainsi qu'à la communication et à la gestion administrative et financière des associations.
- Financer, après sélection et formation des animateurs d'associations, plus que 30 projets associatifs parmi les plus viables.
- Développer les échanges euro-algériens entre jeunes pour promouvoir le dialogue des cultures entre les deux rives, ce qui contribuera à développer les liens, à faire reculer les préjugés.
- Encourager au développement et à la consolidation des réseaux associatifs.
- Affiner la connaissance du mouvement associatif en Algérie.

3.2 Objectif global

L'objectif global est de continuer à promouvoir le rôle de la société civile dans le processus de développement de l'Algérie.

3.3 Objectif Spécifique

L'objectif spécifique du programme est d'accroître les capacités des associations algériennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement et de renforcer les échanges et le partenariat culturel euro-algérien entre jeunes pour l'instauration d'un dialogue utile en vue du rapprochement entre les cultures des deux rives de la Méditerranée.

3.4 Résultats attendus

- Les associations retenues dans le cadre du programme ONG I sont accompagnées pour assurer la viabilité/durabilité de leur projet.
- L'organisation interne d'une centaine d'associations (nouvelles) de développement est consolidée.
- Les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de projets de développement sont renforcées pour plus d'une trentaine de nouvelles associations.
- Une meilleure connaissance de "l'Autre" est assurée pour plus de 700 jeunes des deux rives (+/-30 associations européennes et 30 algériennes à raison 12 jeunes par association).
- Les réseaux associatifs par domaine d'intérêts sont encouragés et dynamisés.
- La connaissance du mouvement associatif algérien est affinée.

3.5 Indicateurs de performance

- Nombre de projets viables du Programme ONG I.
- Nombre d'associations formées au montage de projets à la communication et à la gestion administrative et comptable.
- Des actions de formation pour les responsables des associations dans le domaine du développement local, notamment la coopération avec les pouvoirs publics locaux et le secteur privé, sont organisées.
- Nombre de projets du Programme ONG II mis en œuvre.
- Nombre de chantiers culturels et de "focus groups" organisés et de jeunes concernés.
- Nombre de réseaux associatifs appuyés et dynamisés.
- Qualité de l'étude réalisée.

3.6 Description succincte du Programme

Le Programme ONG II vient en prolongement du programme ONG I intitulé "appui aux associations algériennes de développement" (Projet DZA/ B74100/IB/1999/0172) qui s'achèvera en mars 2004. Le programme ONG I avait pour objectifs de "promouvoir le rôle de la société civile dans le processus de développement de l'Algérie"(objectif global) et de "renforcer les capacités des ONGs en matière de mise en œuvre de projets de développement". Le présent programme continue et enrichi le programme précédent.

3.7 Institution bénéficiaire

Le monde associatif. Financements de projets, assistance, formation, étude.

3.8 Budget indicatif

10 M€.

4. POLICE II

4.1 Contexte et justification

L'Algérie a été marquée, depuis plus d'une décennie par des actes terroristes contre les citoyens, les agents de l'état et les infrastructures. Durant sa phase de croissance, le terrorisme a commencé à se propager également en Europe. Cependant, d'une manière générale, les observateurs s'accordent à estimer que les nuisances terroristes ont substantiellement baissé en Algérie.

Par ailleurs, profitant de l'accaparement des forces de sécurité dans le combat contre le terrorisme, se sont développées toutes les formes de criminalité de droit commun. En effet, on peut craindre que les brigades armées terroristes, à la lumière du libéralisme économique et des mesures d'apaisement qui ont été prises en leur faveur, ne se reconvertissent dans le grand banditisme international, menaçant la sécurité quotidienne du peuple algérien et également la sécurité intérieure des pays méditerranéens et de l'Union européenne. L'hypothèse d'une interconnexion des réseaux criminels (drogue, traite des êtres humains et trafic illégal de migrants, etc.) s'avère de plus en plus plausible.

Au demeurant, du fait même de sa position géographique, l'Algérie connaît déjà les problèmes de maîtrise de circulation transfrontalière de criminalité liée à l'intensification de la circulation des biens et des personnes et de délinquance juvénile.

L'Algérie a engagé depuis la fin de la décennie 90 un programme de modernisation de ses services de police. La Commission y contribue avec un programme bilatéral notable. De plus, la Direction générale de la sécurité nationale (DGSN) est impliquée dans le Programme régional JAI de formation et d'échange. Des Etats membres développent également des activités de coopération avec la police algérienne.

L'Algérie est devenue une zone de transit pour les immigrants clandestins africains. La majorité de ces clandestins s'installent temporairement dans le pays, le temps de gagner de l'argent et de se procurer de faux documents de voyage. Dans la plupart des cas, les pays de l'Union européenne constituent la destination finale visée.

4.2 Objectif global

L'objectif global du projet est d'apporter une contribution au renforcement de la *bonne gestion des affaires publiques*. Il participe au renforcement de l'édification de l'état de droit, de la bonne gestion des affaires publiques et du respect des libertés individuelles lors d'interventions policières. Il vise aussi le renforcement du sentiment de sécurité du citoyen ; ce sentiment de sécurité favorisant le développement social et économique. Le projet appuiera les autorités algériennes dans la maîtrise de la migration transfrontalière dans le respect des droits humains. Enfin, le projet contribue aussi à la préparation des services de sécurité à une meilleure prise en charge de la criminalité générée par une plus grande circulation notamment transfrontalière des biens et services.

4.3 Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est l'élévation du niveau de maîtrise et de contrôle des flux migratoires, et l'élévation du niveau professionnel des agents de la sûreté nationale et de la police des frontières, y compris dans le domaine du respect des droits de l'homme lors de l'exercice de leurs fonctions.

4.4 Résultats attendus

Le programme Police II prolongera et complétera Police I en *cohérence avec le programme de modernisation de la justice*. Les résultats attendus pourront toucher trois domaines :

- La certitude dans le domaine de la preuve pénale est renforcée.
 - Les connaissances théoriques et pratiques en science criminalistique sont renforcées.
 - Les dimensions de culture institutionnelle et professionnelle sont affermies.
- Police II aidera à mieux gérer les *flux migratoires* dans le respect des droits humains :
- Amélioration de la qualification professionnelle des agents de la police des frontières (formation de la police des frontières, formation des formateurs, assistance technique).
 - Création d'une section spécialisée dans la lutte contre l'immigration illégale au sein des instituts et écoles de formation de Police.
 - Renforcement de la culture des droits humains dans le traitement de l'immigration illégale.
 - Plus grande compréhension et maîtrise des flux migratoires (étude prospective des flux migratoires et des niches d'émigration qualifiée positive vers l'UE).
 - Mise au niveau des standards internationaux tant au point de vue des textes en vigueur que de leur application (jurisprudence, pratiques professionnelles, déontologie, etc.).
 - Efficacité accrue dans la *prévention* de l'immigration illégale: mise en réseau des postes frontaliers (sud) et petit matériel diagnostic ou équipements mobiles (détection de faux documents, contributions aux laboratoires et centre de contrôle).
 - Amélioration de la capacité à combattre les réseaux criminels d'exploitation de l'immigration illégale y compris dans leur dimension internationale ou transnationale, notamment dans le cadre d'enquêtes appropriées aboutissant à des procédures judiciaires à l'encontre des auteurs.
 - Mise en place d'un réseau d'information spécialisé pour une plus grande maîtrise des flux migratoires.

4.5 Indicateurs de performance

Les indicateurs à développer couvriront des domaines tels que :

a) Volet 1

- La contribution aux besoins de formation du personnel policier renforçant la capacité technique et scientifique de la police algérienne, et d'information des partenaires judiciaires.
- Le suivi des connaissances en matière d'évolution de la criminalité sous ses différentes formes dans la perspective d'une adaptation permanente de l'action de la police au sein d'une société en mouvement.
- L'accroissement de la capacité opérationnelle des services de police et de son professionnalisme (comprenant le respect des droits de l'homme), dans le cadre du processus de transition démocratique et de consolidation de l'Etat de Droit.
- La fourniture à la justice des preuves légales basées sur l'objectivité et appuyées par l'approche purement scientifique.
- Les équipements d'identification judiciaire et d'analyses scientifiques modernes de laboratoires de police scientifique et technique (y compris régionaux) sont acquis. Les conditions de travail et de formation des agents y travaillant sont améliorées.
- Les policiers intervenant sur les scènes de crime et les techniciens chargés de relever des empreintes et indices sont formés aux méthodes induites par les nouvelles expertises.
- Les contenus pédagogiques sont révisés.
- La formation de formateurs est assurée.
- Les documents et les ouvrages pédagogiques sont édités.
- Les enseignants disposent d'outils pédagogiques plus modernes.
- L'évaluation des enseignements est modifiée. Des séminaires internationaux sont organisés.
- La police judiciaire est dotée d'une cellule d'analyse stratégique.
- Une stratégie de communication interne et externe est élaborée.
- Des professionnels aguerris sont associés dans l'enseignement théorique.
- Conduite de stages de formation / perfectionnement en Europe et en Algérie.
- Le programme mobilisera l'assistance technique nécessaire pour les études en matière de recherche scientifique.

b) Volet 2

- Augmentation de l'efficacité des services de l'immigration dans l'identification des immigrants illégaux. Des professionnels aguerris sont associés dans l'enseignement théorique.
- Meilleure couverture des postes de frontières sensibles et organisation adaptée.
- Identification des filières d'immigration illégales.
- Maîtrise accrue de la détection des faux documents de voyage et des faux d'une manière générale.
- Mise en place d'une stratégie policière en liaison avec les autorités judiciaires visant à des poursuites pénales à l'encontre des principaux dirigeants de réseaux d'exploitation de l'immigration clandestine : nombre de procédures, commissions rogatoires internationales, liaison avec les autorités policières et judiciaires de pays voisins.

4.6 Description succincte du programme

Malgré toutes les difficultés liées à la lutte contre les groupes terroristes, les forces de sécurité algériennes montrent une véritable volonté de restructurer leurs services dans le cadre d'un état de droit et le respect des Droits de l'Homme.

Les dernières restructurations de la police algérienne s'orientent vers des procédures qui font appel à des sciences exactes dans les enquêtes qu'elles diligentent pour une meilleure administration de la justice. Dès à présent, dans les enseignements qui sont dispensés aux fonctionnaires de police, les programmes contiennent des références au respect de l'individu et à la conduite à tenir envers le citoyen. La police algérienne a l'ambition de passer d'une police de répression à une police au service du citoyen. La qualité et le niveau déontologique des interventions policières fait partie intégrante de l'amélioration du professionnalisme policier. Ainsi le projet complétera "Police I" en cohérence avec le programme de modernisation de la justice (certitude de la preuve pénale, science criminalistique, culture professionnelle, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre de Police I, la DGSN va être doté d'équipements scientifiques pour ces laboratoires régionaux, de formation en Europe pour ces techniciens et de formation en Algérie pour son encadrement. Ces volets sont tous au stade de la passation des marchés. Entre temps, plusieurs missions d'experts de la police ont été financées par le programme. Ces missions ont permis de préciser les programmes d'enseignement, notamment dans les droits de l'homme et de communication institutionnelle.

Il contribuera également à la gestion des flux migratoires dans le respect des droits humains par une meilleure maîtrise de l'immigration clandestine, par la modernisation des services spécialisés et l'introduction d'une meilleure organisation : le projet pourra comprendre des activités telles que la création et mise en œuvre d'une formation spécialisée dans la lutte contre l'immigration clandestine en Algérie ; la formation de formateurs en matière de lutte contre l'immigration clandestine en Algérie ; une assistance technique qualifiante pour améliorer les capacités et l'organisation des services chargés de la lutte contre l'immigration clandestine ; et la mise en place d'un réseau d'information spécialisé pour une plus grande maîtrise du flux migratoire.

4.7 Institution bénéficiaire

La direction générale de la sécurité nationale. Formation, assistance technique, petit équipement, études.

4.8 Budget indicatif

10 M€.

5. PROXIMITE RURALE

5.1 Contexte et justification

Les régions rurales et notamment celles situées en zones de montagne et des hauts plateaux connaissent les niveaux de pauvreté les plus élevés en Algérie. Cet état de *pauvreté* s'est aggravé ces dernières années sous l'effet de la situation sécuritaire dans le pays d'une part et

des mesures immédiates de la libération du commerce dans le pays d'autre part. Le *sous-emploi* est en liaison avec l'exploitation peu adaptée, voire irrationnelle des espaces et *écosystèmes* fragiles qui constituent l'essentiel de ces régions. Ces régions constituent des zones de migration primaire importantes des populations de jeunes vers le Nord du pays et par extension en dehors du pays.

Les initiatives sectorielles prises par les pouvoirs publics n'ont eu que des résultats très insuffisants tant sur l'atténuation des niveaux de pauvreté que sur l'endiguement des flux migratoires : reboisement, grands travaux de luttés contre l'érosion, actions de soutien social. Pourtant, des expériences limitées conduites dans des programmes locaux de taille modeste ont montré qu'il y a des possibilités d'obtenir des résultats positifs en agissant autrement. En effet, ces régions recèlent des poches de productivité et de *fortes potentialités* restées inexploitées.

C'est sur la base de ces constats que la Commission à travers deux programmes de coopération, initiés respectivement en 2002 et en 2003, contribue à la lutte contre la pauvreté et l'accompagnement de la réhabilitation des zones affectées par le terrorisme ; ces deux programmes sont limités aux régions Nord-Est et Nord-Ouest du pays. Sans préjuger de leurs résultats, le suivi du premier programme montre une forte acceptabilité de ces activités par les bénéficiaires finaux.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural conduit un vaste Programme de revitalisation des espaces ruraux intitulé Plan National de Développement Rural. (PNDR). Ce programme s'efforce à prendre en compte deux aspects :

- Les insuffisances relevées dans les programmes de lutte contre la pauvreté jusque là adoptés.
- Les possibilités de l'utilisation des moyens pour soutenir directement le secteur agricole productif.

Le Gouvernement vient de contracter avec la Banque mondiale un prêt pour la mise en œuvre d'un programme de développement inspiré du PNDR et qui est concentré sur l'intensification de l'offre d'emploi en milieu rural. Le Ministère suit avec beaucoup d'intérêt l'expérience des programmes d'initiative leader + que la Commission finance chez les Etats membres et souhaite s'en inspirer.

5.2 Objectif

Le programme, fondé sur l'approche territoriale de proximité intégrée et participative, a pour objectif d'appuyer le niveau central et surtout des zones de migration primaire dans les efforts qu'ils mènent pour enclencher en milieu rural défavorisé une dynamique de développement rural impulsée par la demande et fondée sur la gestion et la maîtrise des potentialités naturelles du territoire.

L'objectif spécifique du programme est l'appui aux initiatives locales de développement rural et de mise en valeur des espaces productifs dans le respect de la protection des écosystèmes et de la préservation des ressources rares. Ces initiatives sont circonscrites dans des territoires présentant des homogénéités socio-économiques.

Le programme contribuera ainsi, par la création d'opportunité d'emploi, par l'utilisation adaptée des ressources naturelles et des gisements de productivités à générer des sources de

revenus à leur propre compte pour les résidents stabilisés dans ces régions. Le programme renforcera le rôle de pilote des autorités publiques intersectorielles et locales dans la conduite de programme de développement rural.

Le programme sera également un outil du management de l'environnement en milieu rural et notamment la lutte contre l'érosion, les incendies et la pollution des nappes et des bassins hydrographiques.

5.3 Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Une planification opérationnelle efficace des actions de développement rural.
- Un inventaire exhaustif des ressources territoriales dans les zones d'application du programme.
- Une mobilisation des principales ressources de proximité naturelles productives dans les zones du programme.
- Un dispositif de gestion efficace et durable des ressources mobilisées.
- Une amélioration des indicateurs de lutte contre la pauvreté.
- Une atténuation des flux de migration.

5.4 Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance à développer permettront de mesurer :

- Le nombre de personnes bénéficiaires du programme directement et indirectement.
- La croissance immédiate des revenus et les prévisions de croissance post programme.
- L'évolution des paramètres de productivités dans les zones affectées par le programme.
- La généralisation des résultats du programme.

5.5 Description succincte du programme

L'intervention communautaire viendra en complément des actions entamées par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Elle sera différente des deux premiers programmes initiés dans le développement local et la lutte contre la pauvreté.

- Le programme sélectionnera un nombre limité de territoires qui constitueront "des zones de projet de proximité de développement rural". Ces territoires seront des espaces à écosystème homogène. Le choix se fera selon des critères mesurant la pauvreté, les flux migratoires, la fragilité du milieu naturel, la volonté des populations du territoire à participer à la conception et la mise en œuvre du développement de leur territoire de proximité, l'effet multiplicateur qu'ils procureront et la faisabilité potentielle du projet. Les populations par le biais de la représentation des élus locaux marqueront leur adhésion préalable à la participation au projet.
- Le programme accordera une attention particulière aux activités génératrices de revenu destinées aux couches les plus défavorisées.
- Le programme appuiera en particulier les activités productives émanant des femmes rurales.
- Dans chaque territoire, le programme évaluera les ressources naturelles productives à bonifier et établira un plan local de développement.
- A travers des ateliers de planification participative, le programme fixera le plan de développement du territoire.

- Le programme participera au financement des actions de mobilisation des ressources et arrêtera les modalités de leur gestion en concertation avec les bénéficiaires.
- Il financera également les actions qui concourent à l'amélioration de la qualité de la vie, de la mise en marché des produits du terroir et à la préservation de l'environnement.
- Le programme encadrera par une assistance technique principale l'ensemble des actions et formera les cadres du ministère aux outils de généralisation du concept.

5.6 Institution bénéficiaire

La population rurale en zone de migration primaire par le biais du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Assistance technique, équipements et petits investissements, formation, étude.

5.7 Autres bailleurs de fonds

Banque mondiale, FIDA.

5.8 Budget indicatif

11 M€.

6. PIE (PROGRAMME INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES)

Le développement des infrastructures et services publics constitue un facteur important pour l'attraction d'investissements extérieurs, la compétitivité et la création d'emplois.

6.1. Transport

a) Contexte et justification

Afin de lever les contraintes qui pèsent sur le secteur des transports, le gouvernement algérien s'est engagé dans la consolidation et la mise en place d'un cadre législatif qui libéralise les transports et encourage la participation du secteur privé. Parallèlement, le gouvernement effectue des efforts soutenus en matière de modernisation des infrastructures de transport.

Avec l'appui de la Banque mondiale, à travers un prêt de 8,2 millions USD (2002), le Ministère des transports a entrepris :

- La mise en place d'un cadre institutionnel et d'une politique sectorielle à même de faciliter la participation du secteur privé dans la gestion des infrastructures de transport.
- Le lancement de deux opérations de BOT concernant un port et le métro d'Alger.
- La réhabilitation des chemins de fer.

Ces appuis prévus pour une durée de 2 ans permettront de définir la nature et la compétence des structures administratives et de gestion nécessaires à l'application du nouveau cadre législatif. Le Ministère des transports souhaite un appui en complémentarité de l'action de la Banque mondiale qui, d'une part, renforcera les structures existantes ou créées dans le cadre du parachèvement des réformes et, d'autre part, mettra à la disposition du Ministère une assistance technique à même de répondre aux besoins pressants identifiés notamment en matière de sécurité et de sûreté et de gestion des infrastructures portuaires.

b) Objectif spécifique

Le programme a pour objectif de renforcer les structures dépendant du Ministère des transports qui ont un impact direct sur l'efficacité de l'application du cadre réglementaire récemment promulgué.

Le programme contribuera ainsi à la libéralisation du secteur des transports et à la participation accrue du secteur privé. Il renforcera le rôle régulateur des autorités publiques et permettra une amélioration des services de transport pour les opérateurs tant au niveau national que dans une perspective régionale et trans-méditerranéenne.

c) Résultats attendus

Les résultats attendus comprennent :

- Une efficacité accrue des organes de gestion au niveau des ports, des plateformes logistiques, des aéroports et de l'exploitation des chemins de fer.
- Un renforcement du rôle de régulation et de contrôle des autorités publiques.
- Une sécurité accrue des systèmes de transport, y inclus les aspects de transit subrégional.
- Une pérennisation des missions du Ministère par un renforcement institutionnel et une mise à niveau des centres de formation sous sa tutelle.

d) Indicateurs de performance

Les indicateurs à développer couvriront des domaines tels que :

- La performance des organes de gestion (délais de réponse et de traitement, volumes traités, coûts des prestations, résultats financiers, etc.).
- Le degré de libéralisation du secteur (nombre d'organes de régulation mis en place et opérationnels, taux de participation des opérateurs privés, nombre d'opérateurs par activités libéralisées, etc.).
- L'efficacité du contrôle (taux de couverture des opérateurs, taux de couverture géographique, qualité des contrôles "nombre de points de contrôle", etc.).
- Le degré de sécurité des systèmes de transport (nombre d'incidents, nature des incidents, répartition des systèmes de sécurité, etc.).
- Le renforcement du Ministère (adéquation structures - missions, nouveaux modules et formation introduits dans les cursus des structures de formation, etc.).

e) Description succincte du programme

L'intervention communautaire viendra en complément des actions entamées par le Ministère des transports avec le soutien de la Banque mondiale et répondra, également, à des besoins immédiats exprimés par le Ministère en matière de renforcement de la sécurité des systèmes de transport et de pérennisation des missions du Ministère.

Les activités du programme porteront sur :

- Le renforcement des organes de gestion des principaux ports algériens avec notamment des appuis en matière d'intégration des nouveaux schémas organisationnels, de mise à niveau

des systèmes de gestion, de recyclage et de formation de l'encadrement des entreprises portuaires et de mise en place de systèmes d'information performants.

- L'appui à l'introduction et la mise en œuvre de techniques modernes d'exploitation ferroviaire notamment en terme de management, de commercialité, de comptabilité et de finances, de contrôle de gestion, de gestion des parcs roulant et de systèmes d'information ; la mise en place d'un système d'analyse des flux de trafic routier de marchandise conteneurisée.
- Le renforcement de l'administration maritime et de l'administration chargée des ports ; l'appui à la mise en place d'un dispositif d'encadrement de l'activité de transport routier de marchandise et de voyageurs ; l'appui au développement de la multimodalité tant en ce qui concerne l'exploitation que des recommandations en matière d'infrastructures d'accueil et de plates-formes ; les possibilités de développement du ferroutage sur l'axe le plus chargé Oran-Alger-Annaba ; l'appui à la mise en place d'une administration de l'aviation civile.
- Le renforcement de la sécurité maritime par l'appui à la mise en place d'un réseau côtier de suivi et de contrôle des navires et l'amélioration des capacités de prévention et de traitement des naufrages ; le renforcement des capacités de recherche et de sauvetage en mer ainsi que de la protection du milieu marin ; l'évaluation des systèmes de sécurité au niveau des aéroports.
- L'appui aux structures du Ministère dans la prise en charge de nouvelles missions; le renforcement des centres de formation sous la tutelle du Ministère pour adapter l'offre de formation aux besoins du secteur et, notamment, aux nouveaux métiers qui émergent ; le renforcement des capacités du Ministère à appuyer l'ouverture du capital des activités annexes au transport ferroviaire.

f) Institution bénéficiaire

Le Ministère des transports. Assistance technique, équipements, formation, études.

g) Autres bailleurs de fonds

Banque mondiale (soutien à la première phase des réformes, 8,2 millions USD) ; BEI.

h) Budget indicatif

20 M€.

6.2 EAU

a) Contexte et justification

Face à la situation de déficit chronique et de non-satisfaction des besoins, le secteur des ressources en eau a entrepris depuis les années 1995 une refonte globale du système d'organisation et de gestion du secteur. Une nouvelle politique de l'eau a été initiée dès 1995, basée sur les principes nouveaux :

- Unicité de la ressource.
- Gestion intégrée à l'échelle du bassin hydrographique.
- Mise en place d'une gestion concertée, économique et environnementale.

Les grands objectifs de cette politique peuvent se résumer comme suit :

- Protection et préservation des ressources existantes.

- Mobilisation du maximum de ressources possibles.
- Développement des outils de planification et de gestion dynamique.
- Maîtrise de la demande.
- Utilisation des ressources non conventionnelles.
- Réformes institutionnelles, juridiques et organisationnelles.

La situation actuelle met en évidence que la nouvelle politique de l'eau engagée par le secteur n'a pas encore abouti aux résultats escomptés sur le terrain, huit ans après sa promulgation : le Plan National de l'eau n'a pas abouti à la planification des ressources tant attendue et il connaît actuellement une série d'actualisation régionalisée qui lui fait perdre toute sa cohérence d'ensemble, la mise en opérationnalité effective des agences de bassins hydrographiques reste à faire et leurs missions et pouvoirs restent mal définis ; les compétences sont éparpillées entre les différentes administrations et institutions concernées et les politiques d'aménagements et des prix mal définis ou inadaptés.

Le secteur de l'eau présente un intérêt stratégique pour l'Algérie et certain pour l'UE dans le cadre de son "Initiative Européenne de l'Eau" lancée au Sommet de Johannesburg en 2002. La gestion intégrée des ressources en eau est un des trois piliers de l'initiative, hormis l'approvisionnement et la salubrité publique. Elle prévoit notamment de développer des plans de gestion intégrée des ressources en eau dans tous les pays d'ici 2005.

Le présent programme répond à un besoin impératif d'orientation et donne suite à la politique de l'eau en Algérie vers une meilleure efficacité et s'inscrit dans le prolongement de la politique d'assistance de l'UE.

b) Objectif du programme

L'objectif du programme d'assistance et d'appui au secteur de l'eau est de rendre opérationnelle la nouvelle politique de l'eau à travers la gestion intégrée, concertée et décentralisée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques.

c) Résultats attendus

- Promouvoir une approche plus programmatique des changements institutionnels nécessaires dans le secteur (table ronde).
- Mise en œuvre opérationnelle du Plan National de l'Eau à l'échelle du pays tout en conservant son équilibre et sa cohérence d'ensemble.
- Décentralisation de la gestion intégrée aux agences de bassins et les directions hydrauliques dans les Wilaya.
- Agences de bassins renforcées au plan institutionnel et des compétences de leur personnel.
- Mise en réseau et échange d'expérience entre les différentes agences de bassin.
- Plans d'aménagements intégrés des ressources en eau préparés de manière participative pour chaque agence bénéficiaire.
- Projets pilotes dans les domaines de l'AEP, de l'irrigation, de l'assainissement, de la préservation de la qualité de l'eau, de l'économie d'eau et de la lutte contre les inondations.
- Adoption et mise en œuvre de politiques tarifaires comme outils d'actions sur la réduction, la modération et le tassement des demandes en eau.
- Eclairage sur les solutions et politiques d'aménagements des ressources en eau.

- Refonte du secteur de l'eau vers une organisation souple, adaptée et efficace.
- Renforcement des structures opérationnelles (ANRH, ANBT, ADE, ONIDE, ONA) dans leur mandat d'agence d'exécution dans leur domaine de compétence.
- Sensibilisation et information du public et des institutions impliquées dans le secteur de l'eau au niveau local.
- Jumelages et partenariats avec des agences homologues établies en Europe.
- Synergie à renforcer entre les différents acteurs impliqués dans le secteur de l'eau.
- Formation et renforcement du potentiel d'ingénierie du secteur de l'eau.

d) Indicateurs de performance

- Maîtrise globale de la planification des ressources en eau.
- Renforcement des missions des agences de bassin hydrographique.
- Accélération du rythme de réalisation des programmes d'aménagements et des investissements.
- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Taux des effluents traités.
- Réduction de la consommation en eau.
- Synergie, cohérence et coordination entre les acteurs impliqués dans le domaine de l'eau.

e) Description du programme

L'appui consistera en assistance technique, formation, études, équipements ainsi qu'en travaux pour les actions de démonstration et d'investissements. Il comprendra cinq types d'actions, à savoir :

- La consolidation, la finalisation, l'extension et l'actualisation du Plan National de l'Eau à l'échelle nationale (vision de planification intégrée de l'eau, mission centralisée de stratégie de commandement de bord).
- La décentralisation de la gestion intégrée de l'eau au niveau des bassins hydrographiques (vision de gestion intégrée et concertée de l'eau).
- La réalisation d'actions de démonstration et de mise en œuvre des politiques, notamment dans les domaines de l'assainissement et de la qualité de l'eau, de l'économie de l'eau et de la lutte contre les inondations.
- La mise en œuvre de politiques tarifaires (action sur la demande en eau).
- Les réformes institutionnelles et organisationnelles du secteur de l'eau vers une meilleure prise en charge de la résolution des problèmes de l'eau (refonte organisationnelle adéquate du secteur des ressources vers une organisation adaptée aux bassins hydrographiques et non au découpage administratif).

f) Maître d'œuvre

Le Ministère des Ressources en Eau. Réformes, assistance technique, formation, jumelage, études.

g) Bénéficiaires

Le bénéficiaire sera le Ministère des Ressources en Eau qui délèguera la mise en œuvre des actions sectorielles et régionales aux agences d'exécution et de bassins hydrographiques.

h) Conditions spécifiques

Respect de l'autonomie financière et technique des agences. Mise à disposition par l'état aux agences de bassin des ressources prévues. Collecte et disponibilité des redevances de prélèvement et d'utilisation pour les actions de l'agence. Poursuite d'une politique de rattrapage et de rapprochement progressif des tarifs des redevances aux coûts de revient de la ressource et des services rendus.

i) Budget indicatif

20 M€.

7. QUESTIONS TRANSVERSALES

Comme lors de l'exercice de programmation antérieur, la réduction des inégalités de genre est une question qui retiendra l'attention des services de la Commission dans l'instruction des programmes de coopération. Une attention particulière sera portée à la question des droits de la femme.

La bonne gouvernance, le développement durable et la protection de l'environnement sont également des questions transversales communes à tous les programmes.

Tableau des engagements

PRIORITE STRATEGIQUE / PROGRAMME	MONTANT INDICATIF	ENGAGEMENT		% BUDGET
		2005	2006	
REFORMES ECONOMIQUES - GOUVERNANCE. INSTITUTIONS DE L'ECONOMIE DE MARCHE. AGENDA DOHA	35 M€			33 %
Modernisation administrative (Management de l'économie et Facilitation du commerce)	25 M€	20 M€	5 M€	
P3A (Programme d'accompagnement de l'Accord d'association)	10 M€		10 M€	
ETAT DE DROIT-GOUVERNANCE. MIGRATION - DROITS HUMAINS. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	31 M€			29,20%
ONG II	10 M€	10 M€		
Police II	10 M€	10 M€		
Proximité rurale	11 M€		11 M€	
INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES. AGENDA JOHANNESBURG - ENVIRONNEMENT	40 M€			37,80 %
Programme Infrastructures économiques (Transport et Eau)	40 M€	20 M€	20M€	
<u>TOTAL</u>	106 M€	60 M€	46 M€	100 %

Indicators related to the Millennium Declaration

Indicators	1995	1999	2000	2001	2002
1. Proportion of population on less than \$1 per day	2	2	2	2	Na
2. Prevalence of child malnutrition (% of children under 5)	6	6	6	6	Na
3. Under-five mortality rate (per 1,000)	na	na	na	49	Na
4. Net enrolment ratio in primary education	na	na	98%	98%	Na
5. Percentage of cohort reaching grade 5	na	97%	97%	na	na
6. Ratio of girls to boys in primary and secondary education	na	na	0.97	na	na
7. Proportion of births attended by skilled health personnel	92%	92%	92%	92%	na
8. Proportion of 1 year old children immunised against measles	na	na	na	83%	na
9. HIV prevalence among women 15-24 year old	na	na	na	na	na
10. Proportion of population with sustainable access to an improved water source	na	na	82%	na	na
			Urban: 94%		

Sources: World Bank/MDG, UNDP, UNICEF, UNESCO, UNAIDS.

Situation économique

Algeria - Selected Economic Indicators, 1997-2002

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Real GDP growth (in %)	1,1	5,1	3,2	2,2	2,6	4,1
Unemployment rate	28,0	28,0	29,2	29,5	27,3	26,7
CPI inflation (avg; in %)	5,7	4,9	2,6	0,3	4,2	1,4
Broad money (M3, end of year; % change)	18,6	18,9	13,7	13,2	24,8	24,3
Consolidated government balance (% of GDP)	2,4	-3,8	-2,0	9,7	3,4	0,2
Current account balance (% of GDP)	5,8	-1,9	0,0	16,9	12,9	8,0
Official net international reserves (end of year)						
In billions of US dollars	8,0	6,8	4,5	12,0	18,1	23,2
in months of imports	8,9	6,8	4,6	12,2	18,1	19,1
External debt (% of GDP) (end of year)	65,2	64,3	58,0	46,4	41,1	40,5
Debt service (in % of exports of GNFS)	29,3	46,3	40,3	20,3	22,8	22,6
Exchange rate (dinar/euro) (end of year)	52,9	51,7	69,0	81,0	88,3	76,0
Real effective exchange rate (1995=100) 1/	119,55	114,04	109,3	102,9	113,1	94,6
Population (million)	29,1	29,5	30,8	30,3	30,7	31,2
GDP per capita, in USD	1632	1590	1576	1737	1660	1680

Source : IMF, various national sources.

1/ A negative sign implies a real depreciation and, therefore, a gain in international competitiveness.

Community and Member States cooperation with Algeria - Planned disbursements for 2003 (€M, grants and loans)

Sectors	EC	B	DK	D	EL	E	F	IR	I	L	NL	A	P	FI	S	UK	Total
Education	4,67	0,16				0,389	5,9										
Health																	
Water supply and sanitation						0,229	0,15										
Government and Civil Society	3,09	0,08				0,1											
Transport and storage	4,5596	7,37															
Communications																	
Banking and financial services	4,5865						3,4										
Business/Private sector	10						1,5										
Energy																	
Agriculture, forestry, fishing						0,8											
Industry, Mining and Construction						0,12											
Trade and tourism																	
Environmental Protection																	
Gender																	
Commodity aid		0,1															
Budget support /SAP	11,66																
Food aid																	
Debt relief																	
Emergency assistance	1	0,25				0,349	1,1 (earthquake)										
Support to NGOs	2,65																
Others	1,45					0,04									0,05		
Total	43,67					2,117	12,05								0,05		